

BULLETIN D'INSCRIPTION

Animation d'un programme en éducation au goût et à l'alimentation

Formulaire automatisé à remplir directement sur votre ordinateur

Le dossier d'inscription est à retourner pour le lundi 16 septembre 2024 à minuit

Session de formation

Année de formation : 2024-2025

Lieu de la formation en présentiel : Maison de la Nutrition 7 place Toulouse-Lautrec 51100 Reims

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles :

Les données personnelles collectées dans ce bulletin d'inscription servent uniquement à des fins organisationnelles. En effet, elles permettent de :

- Suivre le parcours de formation
- Transmettre tous les documents nécessaires
- Envoyer les conventions et convocations
- Communiquer tout au long du parcours de formation

- J'accepte le traitement de mes données
 Je n'accepte pas le traitement de mes données*

*En cas de refus, l'accès à la formation ne sera pas valide

Ces données seront sauvegardées cinq ans à compter de leur réception et ne serviront qu'en interne pour la mise en place des formations.

Si vous souhaitez que vos données soient effacées de la base de données, envoyez un e-mail au référent formation : formation@maison-nutrition.fr

Identité du participant (données personnelles)

Données administratives :

Nom* : _____ Prénom* : _____

Age* : _____ ans

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Statut : Salarié Indépendant Libéral Demandeur d'emploi Agent de collectivité Autre

Si autre, veuillez préciser : _____

Téléphone* : _____ Courriel* : _____

***Données obligatoires**

Données d'activités :

Profession* : _____

Domaine d'activité : Animation Santé Valorisation du patrimoine alimentaire Restauration Education Agriculture Autre

Si autre, veuillez préciser : _____

Etes-vous en charge d'organiser et de mener des animations de groupe* ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser : _____

***Données obligatoires**

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez nous signaler ci-dessous les adaptations souhaitées, vous serez recontacté par le référent handicap de la Maison de la Nutrition :

Identité de la structure du participant (Le cas Echéant)

Structure :

Nom ou raison sociale* : _____

Domaine d'activité* : Animation Santé Valorisation du patrimoine alimentaire Restauration Education Agriculture Autre

Si autre, veuillez préciser : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

N° SIRET* : _____

Forme Juridique : Privé Public Association Autre :***Données obligatoires le cas échéant****Personne en charge du dossier de formation (Si différent du participant) :**

Nom* : _____ Prénom* : _____

Fonction* : _____

Téléphone* : _____ Courriel* : _____

***Données obligatoires**

Informations de financement

Voici les possibilités de financement de ce parcours de formation :

- **Financement par l'employeur**

Budget de formation de la structure, opérateur de compétences (OPCO) de l'employeur, etc.

- **Financement par fonds d'assurance de formation**

Toute demande de financement de la formation auprès d'un fonds d'assurance de formation doit précéder d'un enregistrement de votre activité en amont auprès de ce dernier :

- **Financement FIF-PL pour les professions libérales réglementées ou non réglementées si anciennement au CIPAV.** Le financement offre une possibilité de prise en charge financière partielle ou totale du coût de la formation. La demande s'effectue sur dossier dans la limite d'une enveloppe annuelle. La demande s'effectue en ligne sur <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>. En tant qu'organisme de formation nous n'avons pas accès aux détails des remboursements.

→ projet de formation validé et accessible sur le site du FIF-PL pour le public diététicien

- **Financement FAFCEA ou CMA régionale pour les artisans :** pour une formation en lien avec votre métier, vous devrez vous adresser au FAFCEA. Pour une formation dite transversale (gestion comptable par exemple), il vous faudra contacter le Conseil de la Formation (CDF) de votre CMA régionale.
- **Financement AGEFICE pour les activités commerciales ou les professions libérales non réglementées**

- **Financement par le participant**

- **Compte personnel de formation et pôle emploi :** sous réserve de validation du parcours auprès de l'instance nationale France Compétences (*dossier en cours d'instruction à l'heure actuelle*) le parcours de formation serait finançable via votre CPF ou par pôle emploi. Pour plus d'information sur l'avancée de la reconnaissance du parcours sur la plateforme étatique merci de nous envoyer un courriel à : formation@maison-nutrition.fr
- **Crédit d'impôt :** les heures passées en formation ouvrent droit à un crédit d'impôt comme la formation est payante. Ce dernier sera proportionnel au temps de formation plafonné à 40 heures par an. Le montant du crédit est égal au produit du nombre d'heure passé et le taux horaire du SMIC en vigueur.
- **Déduction fiscale :** toutes les dépenses engagées pour suivre la formation (déplacement, coût, hébergement, repas, etc.) s'ils ne sont pas pris en charge constituent des frais professionnels. A ce titre, ils doivent être notifiés sur la déclaration d'impôt et être déduits des revenus.

Modalités d'inscription

Pour valider toute inscription à la formation, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de renvoyer le dossier complet contenant les 6 éléments, cités ci-dessous, en bonne et due forme.

Documents d'inscription :

1. Bulletin d'inscription complété et signé
2. Curriculum vitae (CV)
3. Un chèque de caution* de 100% du montant total de la formation (**2820€ net de taxes**) est à rédiger et à envoyer à la Maison de la Nutrition afin de valider votre inscription au parcours de formation. Le chèque de caution est à l'ordre de la Maison de la Nutrition à l'adresse suivante :

MAISON DE LA NUTRITION
7 Place Toulouse-Lautrec
51100 REIMS

4. Remplir les choix de financement pour la facturation p.5
5. Lettre d'intérêt pour participer à la formation p.6
6. Signature des conditions générales de vente p.7-8

*Le chèque de caution ne sera pas encaissé sauf en cas de non-règlement des frais d'inscription à la date mentionnée sur la convention de formation signée ou en cas de désistement tardif non justifié (Cf. convention de formation et conditions générales de vente)

Une fois le dossier validé par la Maison de la Nutrition, Les documents suivants vous seront transmis :

- 1) **La convention de formation.** Cette dernière est à retourner dûment signée, dans un délai de 7 jours après réception. Dès signature, la commande devient définitive et vaut acceptation formelle des conditions stipulées dans la convention.

2) La facture de la formation

La facture du parcours de formation sera éditée et envoyée une semaine avant le jour de démarrage du parcours de formation soit le **1^{er} octobre 2024**. Afin de faciliter notre facturation en interne, nous aurions besoin de connaître vos choix de financement du parcours de formation. Ainsi, comment souhaitez-vous financer le parcours de formation :

- Pour les entreprises ou collectivités :

- Budget de formation interne
- Opérateur de compétences (OPCO)

- Pour les indépendants :

- Fonds d'assurance de formation
- Financement personnel
- Compte personnel de formation ou pôle emploi (si la formation est validée par France Compétences)

- Choix de l'adresse de facturation :

- Domicile du participant
- Structure du participant

Fait à : _____, le _____

Nom, fonction du signataire, cachet de l'organisme et signature

Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Les organismes

L'association la Maison de la Nutrition désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 7 place Toulouse Lautrec 51100 REIMS. La Maison de la Nutrition met en place, coordonne et est responsable de la qualité et de l'amélioration continue du projet. Sens & Avenir – Sylvie Delaroche-Houot est un organisme partenaire de la Maison de la Nutrition, dont le siège social est situé au 62 rue du Père Komitas 92370 CHAVILLE. L'organisme est cocréateur et cogestionnaire de l'ingénierie pédagogique du parcours de formation. L'association Nationale pour l'Éducation au Goût est elle aussi un organisme partenaire, dont le siège social est situé au 7 place Toulouse Lautrec 51100 REIMS. L'association est à l'initiative de la création du parcours de formation et garantit sa renommée et sa qualité.

Offre de formation

La Maison de la Nutrition et ses partenaires ont développé une offre de formation « Animation d'un programme éducation au goût et à l'alimentation » ouverte au national et composée de diverses séances. Concernant le programme de chaque séance de formation proposée, s'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur le programme ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Modalités d'inscription

La Maison de la Nutrition gérant les inscriptions au parcours, le client devra pour concrétiser son inscription à une formation retourner par e-mail à la Maison de la Nutrition le bulletin d'inscription complété et signé accompagné d'un chèque de caution et d'un curriculum vitae. Le participant recevra un retour de la Maison de la Nutrition de validité de l'inscription (sous réserve des places disponibles) accompagné de la convention de formation. La convention de formation sera à retourner complétée et signée sous sept jours suivant sa réception afin de valider l'inscription à la formation.

Conditions de paiement et tarification

Pour chaque formation, le prix de la prestation de formation vendue est celui en vigueur le jour de la réception de la facture. Cette dernière est à retourner à la société avec un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». De ce fait, le participant s'acquittera des coûts de formation par virement bancaire ou chèque à l'ordre mentionné sur la facture éditée. Pour donner suite à la formation, une attestation de présence en formation sera fournie au participant.

Si le client bénéficie d'un financement par un opérateur de compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge de sa propre initiative afin d'être remboursé des frais de formation. Ainsi, le client est tenu de verser l'intégralité des coûts de formation qui lui seront facturés.

Désistement et annulation de la formation

Toute personne ayant retourné la convention signée est engagée comme « participant » (cf. article 5). Ainsi, tout participant désirant annuler son inscription à une session de formation doit en informer par courriel la Maison de la Nutrition.

Seuls les désistements survenant en cas de force majeure et dûment justifiés pourront donner lieu au remboursement du chèque de caution. Le cas de force majeure ne pourra être invoqué que par la survenance d'un des faits suivants : Maladie (sous réserve de dépôt d'un certificat médical démontrant l'incapacité du participant à participer à la formation) ou décès.

Concernant les désistements sans causes valables (cf. cas de force majeure), les participants perdront le chèque de caution versé pour couvrir les frais de gestion occasionnés.

Conditions de report

En cas d'impossibilité de maintenir la session de formation à la date prévue, la Maison de la Nutrition et ses partenaires s'engagent à en informer les participants le plus rapidement possible. Une autre date sera proposée. En cas d'impossibilité de report, le chèque d'acompte et le cas échéant le solde des frais de formation préalablement réglés seront intégralement remboursés sans que le participant puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Dans le cas où le nombre de participants est inférieur au nombre minimum de participants pour réaliser la formation, la formation est annulée.

La protection des données

Les informations à caractère personnel communiquées par le client sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un dossier participant et pour suivre les évolutions du participant. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en envoyant un courriel à l'adresse suivante : formation@maison-nutrition.fr

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord expresse de son créateur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Règlement intérieur

Le participant s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur de la Maison de la Nutrition, organisme de formation accueillant le parcours, pendant toute la durée de la formation. Ces dernières sont disponibles sur le site internet de la Maison de la Nutrition : <https://www.maison-nutrition.fr/lassociation/rapports-activite/>

Les règles applicables en cas de litige.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre un partenaire et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

Fait à : _____, le _____

Nom, fonction du signataire, cachet de l'organisme et signature